

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 92/2025

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

M5 – rue du Général Franiatte / rue Costes et Bellonte

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société NGE ENERGIES SOLUTIONS, en date du 21 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux portant création de la ligne C Mettis au niveau de la M5 dans la rue du Général Franiatte et la rue Costes et Bellonte à Marly, par la société NGE ENERGIES SOLUTIONS pour le compte de RESEDA,

- A partir du lundi 24 mars et jusqu'au vendredi 09 mai 2025 inclus

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation par alternée par alternats de feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à l'avant du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société NGE ENERGIES SOLUTIONS chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société NGE ENERGIES SOLUTIONS devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société NGE ENERGIES SOLUTIONS et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société NGE ENERGIES
SOLUTIONS
Monsieur le Directeur de la RESEDA,
Monsieur le Directeur de HAGANIS,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 21 mars 2025
Le Maire



Thierry HORY